



L'Ami du Littoral

BULLETIN DE L'ASSOCIATION

Les Amis du Littoral Nord Bassin Arcachon

Siège social : Mairie d'Arès 7, rue Pierre Paulhiac 33740 ARES

www.amisdulittoral.org

n°92 – Août 2020

Editorial

Ce bulletin arrive bien tard et il est réduit à ce simple éditorial, la faute au Covid-19 bien évidemment. Nous sommes restés dans l'incertitude depuis la sortie du confinement sur le lieu et les dispositions à adopter pour la conférence de Florian Ganthy et notre Assemblée Générale initialement prévues pour la mi-août. Mais nous devons nous résigner : impossible de nous réunir dans des conditions satisfaisantes cet été. (un exemple : les salles municipales sont fermées). Nous devons donc considérer cette année comme partiellement blanche pour notre action collective.

A notre connaissance, aucun de nos membres n'est décédé du fait de la pandémie mais plusieurs ont été infestés. Nous nous réjouissons de leur guérison. Nous pensons aussi à ceux qui ont été durement affectés par la longueur du confinement et par ses conséquences économiques et humaines et nous espérons que peu à peu des conditions plus normales vont prévaloir.

Nous félicitons les Maires de nos communes et leurs conseils municipaux pour leur élection ou leur réélection et nous formons le vœu qu'ils agissent dans le respect de l'environnement. L'écosystème qui nous entoure est fragile et il mérite tous nos soins et en premier ceux de nos élus.

Nous avons eu un premier contact avec Monsieur Xavier Daney, nouveau Maire d'Arès et sommes convenus de nous revoir prochainement.

Du point de vue hydro-sédimentaire, l'impact des mauvais temps de cet hiver sur l'envasement de notre littoral et le comblement des esteyes n'a pas encore été scientifiquement analysé. Il est trop tôt pour donner une information sûre.

Nous restons attentifs à l'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) par le Sybarval (syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon et du val de l'Eyre) et les nouveaux plans locaux d'urbanisme par les communes.

Un certain nombre de nos associés (en particulier nombreux ceux qui résident toute l'année sur notre territoire) ont réglé leur cotisation 2020 dès le début de l'année. Nous les en remercions vivement. Nous demandons à tous les retardataires de le faire sans attendre même si notre action collective ne sera pas cette année au niveau de celle des années passées.

Michel Gautier.

(Voir en page 2 les conditions de cotisation et le modèle de pouvoir)